

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**LA WALLONIE CONSACRE 8 MILLIONS D'EUROS POUR L'INNOVATION DANS LA FILIÈRE BOIS**

*Marche-en-Famenne, le 18 juillet 2022 – Dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, les Ministres Céline Tellier, en charge de la Forêt et de l'Environnement, et Willy Borsus, en charge de l'Economie et de l'Innovation, ont décidé de consacrer un budget de 8 millions d'euros afin de soutenir l'innovation dans la filière bois wallonne. Deux appels à projets sont aujourd'hui lancés à destination des entreprises, universités, hautes écoles et centres de recherche wallons. Ceux-ci ont jusqu'au 29 août pour remettre leur lettre d'intention.*

**Une meilleure valorisation des feuillus locaux**

Au travers de ces deux appels à projets, la Wallonie mise sur l'innovation pour dynamiser, moderniser et diversifier l'ensemble de la filière locale de première et de deuxième transformation de ses bois feuillus, en intégrant les problématiques d'approvisionnement et de commercialisation. Elle vise principalement à répondre à deux défis auxquels les transformateurs locaux sont confrontés :

- **Rapatier la valeur ajoutée de la transformation des bois feuillus** et freiner l'exportation d'une matière brute ;
- **Adapter la filière aux évolutions de la forêt wallonne** face aux changements climatiques et lui donner les outils pour faire face techniquement, commercialement et donc économiquement à une matière première issue d'une forêt plus résiliente.

In fine, il s'agira de rendre les entreprises wallonnes plus compétitives et plus concurrentielles.

**Recherche et développement**

Le premier appel à projets, pour un montant de 1.845.500 €, est axé sur la recherche et le développement. Un premier volet s'adresse aux universités, hautes écoles et centres techniques. Il vise à mettre au point de nouveaux produits, procédés ou services valorisables par des entreprises wallonnes impliquées dans le projet. Un deuxième volet est quant à lui destiné aux entreprises qui souhaitent effectuer un développement expérimental afin de développer un nouveau produit, procédé, design industriel ou service répondant à une demande du marché et devant être commercialement exploitable à court terme.

**Modernisation**

Le deuxième appel à projets est doté d'une enveloppe de 5.845.500 € et s'adresse uniquement aux entreprises actives dans la valorisation des bois feuillus wallons ou qui souhaitent l'être. Il concerne des investissements à des fins de modernisation, de dynamisation et de diversification des activités, allant de la mobilisation à la commercialisation. Les projets peuvent porter sur des procédés, des outils ou des services à caractère technologique ou non.

**Un secteur clé pour la Wallonie**

En Wallonie, la forêt occupe 33 % du territoire. La filière bois y compte 8.000 entreprises et 18.000 emplois. Une richesse formidable et stratégique qu'il convient de mettre en valeur en cultivant davantage les circuits courts ainsi que les emplois locaux non délocalisables. Et il y a de la marge puisque, pour les bois feuillus,

seulement deux tiers de l'accroissement annuel est récolté. Le Gouvernement wallon compte véritablement sur le secteur, les entreprises et les centres de recherche pour répondre présents et remettre des projets novateurs !

### **Lettre d'intention en ligne**

C'est l'Office économique wallon du bois qui est chargé de la réception des candidatures. Avant le dépôt définitif des formulaires, les entités intéressées sont invitées à faire part de leurs intentions. Une démarche qui permettra à l'Office d'encadrer les porteurs de projets afin de leur permettre de peaufiner leur dossier. Les lettres d'intention doivent impérativement être introduites pour le 29 août 2022 au plus tard via un formulaire accessible sur le site de l'Office, à l'adresse <https://www.oewb.be/innovation>. Après cette déclaration d'intention, les candidats seront invités à déposer un dossier détaillé. Un jury de sélection se réunira ensuite pour les évaluer, avant une présentation des projets retenus au Gouvernement wallon. Le règlement complet des appels à projets est également disponible sur le site de l'Office.

### **Contacts**

Emmanuel Defays, Directeur général : [e.defays@oewb.be](mailto:e.defays@oewb.be) – 0476 48 46 98

François Deneufbourg, Responsable développement économique : [f.deneufbourg@oewb.be](mailto:f.deneufbourg@oewb.be) - 084 46 03 45

#### **A propos de l'Office économique wallon du bois**

*Opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'Office économique wallon du bois a été constitué par le Gouvernement wallon avec pour mission essentielle de créer les conditions propices au développement économique et à la création d'emplois dans la filière bois en Wallonie. Il est chargé d'élaborer une stratégie de développement de la valorisation et de l'usage du bois, dans une optique de maximisation de la valeur ajoutée générée par les entreprises wallonnes. Il doit piloter les actions que cette stratégie réclame en assurant une affectation consensuelle de la ressource.*